

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6135

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 195, route de Genas et appartenant aux époux Bernard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine envisage d'acquérir un immeuble situé 195, route de Genas et appartenant à monsieur et madame Jean-Philippe Bernard, en vue de l'élargissement à 20 mètres de la route de Genas.

Il s'agit d'un bâtiment de deux niveaux et grenier sur cave avec jardinet et garage, à usage d'habitation, libre d'occupation ainsi que les parcelles de terrain de 225 et 17 mètres carrés comportant ces constructions.

Aux termes du compromis qui est présenté, lesdits biens seraient acquis au prix de 800 000 F admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire,

b) - signer et à déposer une demande de permis de démolir ledit bien.

3° - Les frais liés à cette acquisition, outre les frais d'actes notariés évalués à 15 900 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0298.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,